



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt.

Affaire suivie par Hugues CRUSE et Marion GRUA
Service Régional de la Forêt et du Bois

Relevé de conclusions et d'informations du comité tempête

Date de la réunion **06/07/2017**
Lieu de la réunion **INRA Pierroton**

Bordeaux, le 11/07/2017

PJ : Suivi du déstockage des plates-formes bois tempête (point DRAAF au 31/05/2017)

Depuis le dernier comité tempête du 17/02/2017, la DRAAF a adressé au pôle sylvicole des points intermédiaires sur les délégations de crédit état, les déblocages de l'outil OSIRIS, et l'avancement des créations, dépôts et programmation des dossiers de reconstitution mi mars, fin avril et fin juin.

1. Avancement du plan Klaus au 30/06/2017

Avancement plan Klaus au 30/06/2017		S déposé au GIP (kha)	S engagé (kha)	S réalisé (kha) selon déclarations sur GIP	€ engagés (M€)	Autorisations de paiement (M€)	Paiement (M€) tot net+rec	taux autorisations paiement/engagement	taux paiement ASP/autorisations paiement DDT	S dossiers îlots intégrés non engagés (kha)	S dossiers sans cartographie intégrée (kha)
Nettoyage	cumul plan Klaus	198,7	198,4	191,3	257,2	251,2	413,5 14,4 dont 3,6 de Feader	98%	96%		
	2017			2,8		3					
Reconstitution	cumul plan Klaus	202,4	182,2	140	220,6	165,8		75%		18,4	2,6
	2017	15	3,8	12,1	4,7	8,2					

**données observatoire de la reconstitution du 06/07 et données OSIRIS du 12/06*

NB : les chiffres de l'observatoire issus de l'outil Etat de suivi des subventions (Osiris) précédemment publiés étaient à consolider car les surfaces engagées et réalisées des dossiers engagés en 2015 et 2016 étaient sous évaluées lors des extractions des données d'Osiris. L'ASP a mis à disposition les requêtes corrigées début juin.

Nous disposons en début d'année de 1.6M€ de crédits d'état reliquats de 2016. 4M€ ont été délégués fin avril complétés par 6 M€ en mai. Nous disposons donc de 11,6M€ sur les 18 M€ prévus au budget de l'Etat 2017.

Les DDT(M) ont pu présenter les dossiers complets au fil des commissions régionales mensuelles. Le rythme des engagements autour d'1 M€ /commission ne s'est accéléré qu'en fin de 2ème trimestre.

Total des programmations en instance de consultation régionale au 4/07/2017

(Reconstitution hors régime forestier)

total programmé au 30/06/2017	Landes	Gironde	Lot-et-Garonne	total
part Etat cofinancé	3 493 508 €	632 303 €	179 038 €	4 304 849 €
part FEADER cofinancé	3 939 486 €	713 022 €	201 893 €	4 854 401 €
total	7 432 995 €	1 345 324 €	380 931 €	9 159 250 €
surface (ha)	6 075 ha	1 097 ha	312 ha	7 484 ha
N dossiers	314	107	23	444

Bilan des engagements au 30/06 : 5,2M€ (crédits Etat et Feader).

Les dossiers ont été déposés en masse ces dernières semaines et essentiellement ces derniers jours. Les DDT se sont très fortement mobilisées à l'instruction des dossiers pour en programmer un maximum à l'instance de consultation de juillet.

176 dossiers sont proposés à la commission de juillet pour 3,75M€ de subvention.

435 dossiers sont incomplets ou en cours d'instruction, pour 10 M€ de subvention.

Le comité tempête s'était fixé l'objectif de déposer tous les dossiers complets en DDT pour le 30/06 (hors dossiers de regroupement et nouveaux régime forestier qui ont jusqu'en septembre pour être déposés). 90% des dossiers selon l'objectif 2017 (annoncé en février) ont été déposés en DDT (50% de l'objectif déclarés complets). Une fois de plus le défi a été relevé par tous les partenaires, mais dans sa toute dernière ligne droite!

Une relance des bénéficiaires d'aides au nettoyage sur parcelles touchées à plus de 50% qui n'avaient pas déposé de dossier reconstitution avait été prévue lors du précédent comité.

Le GIP a mis en ligne une requête permettant aux opérateurs et aux DDT d'identifier ces dossiers.

Sur la base de ces tableaux, les DDTM ont adressé 1500 courriers de rappel des engagements et de calendrier aux bénéficiaires. Les opérateurs peuvent saisir sur la base de donnée la suite donnée sur la démarche.

Avancement du regroupement de la petite propriété landaise

Objectif de 2200 ha d'engagement pour 2017 (dont 1645 ha en OGEC), inclus dans les objectifs 2017 du pôle sylvicole. Seuls 865 ha ont été déposés en DDT(M) au 30/06. Thierry Cazeaux (CG40) relancera les partenaires pour vérifier que tous les dossiers ont bien été saisis et cartographiés dans l'observatoire.

2. Objectif de fin de plan 2017

Le pôle sylvicole s'était réuni pour confirmer ses objectifs de fin de plan début 2017.

Objectifs 2017 du pôle sylvicole (fev 2017)	Surfaces avec N° Observatoire	Reste à déposer à l'observatoire	objectif engagement 2017
autres	43 821 ha	920 ha	2 708 ha
CDC	16 183 ha	0 ha	1 953 ha
Coopératives	68 327 ha	5 538 ha	9 735 ha
ETF	33 959 ha	1 116 ha	4 028 ha
Expert	16 620 ha	0 ha	1 368 ha
ONF	11 152 ha	0 ha	540 ha
Total :	190 063 ha	7 574 ha	20 331 ha

Dès la fin du premier trimestre 2017, la plupart des opérateurs avait créé plus de dossiers dans l'observatoire que l'objectif fixé en début d'année. La DRAAF a donc interrogé les opérateurs pour savoir s'il fallait réévaluer les objectifs d'engagement à hauteur de ces surfaces supplémentaires créées dans l'observatoire. Cette tendance est confirmée dans le point de situation de juin ci dessous, mais l'avancement de l'intégration des cartographies et des dépôts en DDTM ne permet pas de conclure sur la nécessité de réévaluer l'objectif d'engagement 2017.

point au 30/06/2017*		Analyse de la file d'attente Observatoire				
S (ha)	obj engagement 2017 du pôle sylvicole (1)	Surfaces avec N° Observatoire	Surfaces à rajouter aux objectifs ? (2+3+4-1)	dossiers avec cartographie intégrée non engagés (2)	Dossiers créés sans cartographie intégrée et non engagés (3)	Dossiers engagés 2017 (4)
autres	2 708 ha	46 594 ha	2 051 ha	3 609 ha	204 ha	946 ha
CDC	1 953 ha	16 256 ha	79 ha	683 ha	1 140 ha	209 ha
Coopératives***	10 850 ha	76 032 ha	489 ha	7 256 ha	2 593 ha	1 490 ha
ETF	4 028 ha	35 386 ha	342 ha	3 260 ha	450 ha	660 ha
Expert	1 368 ha	17 354 ha	746 ha	1 803 ha	23 ha	288 ha
ONF **	1 540 ha	11 221 ha		438 ha	0 ha	178 ha
Total :	22 446 ha	202 842 ha	3 708 ha	17 049 ha	4 410 ha	3 771 ha

*données observatoire de la reconstitution du 30/06 et données OSIRIS du 12/06

**avec 1000 ha suppl Nouveau Régime Forestier ajoutés en sus des objectifs début 2017 et 765 ha ajoutés par AFB

Par rapport aux objectifs d'engagements 2017 prononcés en février :

- les groupes coopérative et ONF ont augmenté leur objectif 2017,
- les groupes ETF, CDC confirment leur d'engagement en 2017,
- le groupe des experts n'augmente pas son objectif, mais la DRAAF l'alerte sur le fait qu'il y a 746 ha cartographiés dans l'observatoire au delà de l'objectif 2017, ce qui laisse à penser que ce sont des surfaces supplémentaires.
- le groupe "autres" présente 2000 ha cartographiés au delà des objectifs estimés par le pôle sylvicole en début d'année. Ces chiffres méritent d'être confirmés très rapidement par un dépôt des dossiers, et une analyse faite par la DRAAF/GIP/CRPF au sein de l'observatoire.

L'objectif d'engagement 2017 est donc entre 22 000 ha et 26 000 ha, or les financements prévus pour 2017 ne permettent d'engager qu'environ 22500 ha. L'objectif doit être consolidé pour fin juillet.

La DRAAF demande aux opérateurs, dans les meilleurs délais, de :

-confirmer que les dossiers créés mais non cartographiés à ce jour sont bien des dossiers réels, et de les cartographier ou de les supprimer de l'observatoire ;

-confirmer que les dossiers avec cartographie intégrée sont bien réels et se mobiliser pour les déposer auprès des DDT

-confirmer l'objectif 2017 et annoncer d'éventuelles révisions à la hausse.

Le comité repousse le délai de dépôt des dossiers complets en DDT au 30/09/17.

3. Point administratif

Difficultés rencontrées pour le paiement des dossiers et le développement de l'outil Osiris (ASP)

Pour mémoire, la version provisoire du logiciel ne permettant pas sécuriser les paiements, **l'autorité de gestion a demandé aux services instructeurs de plafonner provisoirement le paiement des demandes de solde à 80% du montant de la décision juridique, de décembre à mai**, jusqu'à la livraison d'un moteur de calcul. Ce plafonnement a concerné tous les dossiers qui n'avaient pas été payés par l'ASP au 09/12/16. Les bénéficiaires n'ont pas eu à refaire de demande de solde, ce sont les DDT et l'ASP qui se chargeront dès que possible de procéder au solde.

Les DDTM ont adressé des courriers aux bénéficiaires, afin de les informer des nouvelles modalités de 80%. Pour les dossiers qui avaient fait l'objet d'une demande de solde qui a été plafonné par l'ASP, les DDT ont adressé des courriers supplémentaires pour les avertir d'un paiement en deux temps. Depuis le mois de mai, le solde des dossiers est désormais possible, et depuis la mi juin les DDT(M) peuvent finir de payer les dossiers dont le solde avait été plafonné à 80%.

Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine tient à remercier les trois services instructeurs (DDTM33,40 et 47) pour leur grande réactivité et leur rapide adaptation aux nombreuses évolutions des consignes de saisie et d'instruction.

3 types de dossiers ne peuvent pas encore être instruits par le logiciel Osiris. Ce sont le dossiers concernés par les règles de dégressivité :

- dossiers > 50ha de regroupement de la petite propriété qui restent au barème <50 ha,
- dossiers < 50 ha mais dont le bénéficiaire a présenté dans l'année d'autres dossiers pour une surface cumulée dépassant les 50 ha,
- dossiers > 50 ha avec plusieurs barèmes principaux ;

105 dossiers pour un montant de subvention de 5.7M € ne peuvent ainsi être instruits par Osiris. Une solution de développement du logiciel a été identifiée, et devrait être mise en oeuvre à la mi-août. L'opération de regroupement de la petite propriété landaise souffre fortement de ce dysfonctionnement.

Les DDT(M) informent les opérateurs sur l'augmentation du délai de paiement pour les dossiers faisant l'objet d'une dernière demande de paiement. L'ASP applique depuis le 1er juin une recommandation de l'Europe formulée à l'Etat membre France qui ne réalisait quasiment pas de contrôle sur place (CSP) avant dernier paiement. Depuis le 1er juin, l'ASP pré-liquide les demandes de paiement solde. Ces dossiers passeront à l'état liquidé, donc potentiellement payable, quand les contrôles auront été réalisés selon une liste de dossiers établie mensuellement. Pour résumer, les paiements des soldes ne se font plus au fil de l'eau mais par train de paiement mensuel. S'il s'agit d'une première demande de paiement, le dossier est liquidé au fil de l'eau comme par le passé.

Par exemple, les dossiers préliquidés du 01/06 au 03/07/2017 pourront être liquidés dès le 10/07/2017 pour ensuite être payés dans un délai moyen de 10-15 jours.

Les DDT(M) font part de leur désaccord par rapport aux pièces exigées dans le cadre des contrôles de l'agence comptable (ex: attestation notariale pour vérifier si la propriété doit être montée en indivision ou en propriété démembrée ; intégralité des relevés de propriétés pour vérifier la propriété de l'ensemble des parcelles intégrées à un dossier et vérifier que toutes les parcelles comprises dans un dossier ne sont pas trop éloignées les unes des autres, l'unité de gestion devant être économiquement viable...). Certains dossiers sont bloqués depuis décembre 2016.

Le comité tempête regrette l'absence de l'ASP.

Le comité tempête avait interpellé l'autorité de gestion (cf compte rendu des deux derniers comité tempête) sur les cessions de parcelles subventionnées dans le cadre d'échanges, d'indivisions successorales, d'apport à un groupement forestier, ou de donation.

Bernard Lazarini, Conseil Régional, adressera prochainement aux membres du comité tempête une note à ce sujet.

Le ministère a de nouveau été relancé à la mi-juin sur les délais de paiement pour les dossiers de la tempête Martin en souffrance de paiement, car 4 dossiers n'ont toujours pas été soldés dans les Landes et 2 en Gironde. Les DDT attendent du ministère une délégation de crédits de paiement spécifique.

4. Déstockage (voir bilan DRAAF joint)

530 000 tonnes sont encore stockées à ce jour sur les 12 aires encore en activité .

Pour rappel, il y a eu jusqu'à 44 aires de stockage, et un cumul de 8 millions de mètres cubes de bois stockés.

Le déstockage se poursuit au rythme d'environ 35 000 tonnes par mois sur l'année 2017, ce qui laisse envisager une fin du stockage pour le premier semestre 2018

Le projet de maintien des aires de stockage situées à proximité des sites industriels (3 aires concernées) est en attente depuis février 2016 d'une réponse définitive du ministère des finances sur la taxe foncière et la CFE. Pour les autres aires, la DRAAF leur a adressé un courrier précisant que le reboisement des alvéoles de stockage est autorisé et fortement encouragé, et qu'en revanche, l'utilisation des aires aux fins de stockage de bois non chablis, ou tout autre produit, est proscrite (sauf si une autorisation de défrichement a été obtenue). 6 structures candidates ont reçu un projet de convention Nouvelle Aquitaine. 3 structures éligibles n'ont pas encore répondu à la DRAAF sur leurs intentions de maintien de candidature.

5. Pré-développement Eucalyptus

5 dossiers pour une cinquantaine d'hectares ont été présentés. Un dossier de 7,21ha situé en dehors de la zone définie par le FCBA, a reçu un avis défavorable du comité de pilotage.

La seconde échéance pour le dépôt des projets est fixée au 31 août 2017. Ceux qui ne seraient pas retenus et qui concerneraient des « surfaces Klaus » pourront toujours présenter un dossier tempête "classique".

NB1 : il est impératif d'avoir réservé suffisamment à l'avance auprès des pépiniéristes le nombre de plants (FCBA 645 et FCBA-208) nécessaires à ces expérimentations Eucalyptus (n-2 avant plantation).

NB2 : Ces dossiers sont sur devis /facture, certains bénéficiaires ne l'avaient pas compris.

6. Point sanitaire :

La Mission Santé des Forêts finit l'évaluation de l'impact de la sécheresse 2016 les résultats seront publiés courant juillet.

La processionnaire du pin reste sous surveillance, ainsi que la progression de la maladie des bandes rouges (/Pin Laricio principalement concerné), les résultats des observations du réseau seront disponibles prochainement.

7. Graines

5100 hL récoltés (3000 hL la saison passée avec des cônes plus gros que l'an dernier, présumant d'un meilleur rendement.

La production des VG VF3 augmente sensiblement. Le traitement contre les parasites semble jouer un rôle favorable. L'approvisionnement pour la fin du plan Klaus est assuré, mais la filière reste vigilante, la récolte prochaine ne s'annonce pas aussi bonne. La DRAAF continue d'encourager à la récolte sur les VG VF2 pour assurer un minimum de stocks, malgré la baisse du prix de la graine et malgré le marché qui privilégie les VF3. Forélite s'interroge sur qui doit porter le coût d'un stockage.

8. Equilibre sylvocynégétique

La DRAAF annonce l'installation du comité sylvocynégétique régional le 13/07/17 à Bordeaux.

Les DDT(M), le CRPF et le Sysso exposent les décisions des commissions plan de chasse.

En 47 les réunions préparatoires ont permis de déboucher sur des décisions consensuelles. En 33 et 40, le climat était tendu. Si le constat d'un déséquilibre sylvocynégétique semble partagé, les solutions à mettre en oeuvre ne font pas consensus. Les forestiers considèrent que les plans de chasse ne sont pas à la hauteur de l'investissement des plans Klaus et Martin, que la situation est alarmante.

Les forestiers doivent se mobiliser pour signaler les dégâts, pour sensibiliser les détenteurs des droits de chasse privés à faire remonter leurs réalisations, et à participer à la vie des ACCA notamment pour faire connaître leurs pratiques sylvicoles.

Le prochain comité tempête est programmé le 17 octobre.